

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagnote	<b>Arbeitnehmendenschutz, Allgemeiner Umweltschutz</b>
Akteure	<b>Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB)</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Benteli, Marianne  
Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Caretto, Brigitte  
Freymond, Nicolas  
Giger, Nathalie  
Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Caretti, Brigitte; Freymond, Nicolas; Giger, Nathalie; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitnehmendenschutz, Allgemeiner Umweltschutz, Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB), 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Alternativenergien	1
Verkehr und Kommunikation	1
Strassenverkehr	1
Umweltschutz	2
Allgemeiner Umweltschutz	2
<b>Sozialpolitik</b>	2
Bevölkerung und Arbeit	2
Arbeitsmarkt	2
Arbeitszeit	2
Arbeitnehmerschutz	3

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>EO</b>	Erwerbersatzordnung
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>GAV</b>	Gesamtarbeitsvertrag
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>ILO</b>	Internationale Arbeitsorganisation
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>SBV</b>	Schweizerischer Baumeisterverband
<b>SAV</b>	Schweizerischer Arbeitgeberverband
<b>SSV</b>	Schweizerischer Städteverband
<b>VSGP</b>	Verband Schweizer Gemüseproduzenten
<b>suissetec</b>	Schweizerisch-Liechtensteinische Gebäudetechnikverband
<b>ISOLSUISSE</b>	Verband Schweizerischer Isolierfirmen
<b>spbh</b>	Schweizerische Paritätische Berufskommission Holzbau
<b>kfmv</b>	kaufmännischer Verband
<b>FER</b>	Fédération des Entreprises Romandes
<b>CPPREN</b>	Gemeinsame Fachkommission für den Reinigungssektor der Westschweiz
<b>SSES</b>	Schweizerische Vereinigung für Sonnenenergie

---

<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>APG</b>	allocations pour perte de gain
<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>CCT</b>	Convention collective de travail
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>SSE</b>	Société Suisse des Entrepreneurs
<b>UPS</b>	Union Patronale Suisse
<b>UVS</b>	Union des Villes Suisses
<b>UMS</b>	Union maraîchère suisse
<b>suissetec</b>	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
<b>ISOLSUISSE</b>	Association suisse des maisons d'isolation
<b>spbh</b>	Schweizerische Paritätische Berufskommission Holzbau (Commission paritaire professionnelle liée à la construction en bois)
<b>secsuisse</b>	Société des employés de commerce
<b>FER</b>	Fédération des Entreprises Romandes
<b>CPPREN</b>	Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage pour la Suisse romande
<b>SSES</b>	Société suisse de l'énergie solaire

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Alternativenergien

Le secteur solaire a bénéficié de quelque 27 millions de francs (16,3%) émanant du secteur public en 1989. Le coût de son kWh demeurant jusqu'à quatre fois plus cher que celui du kWh produit conventionnellement, l'énergie solaire reste relativement peu utilisée en Suisse. L'un des buts du **projet «Solar 91»** réside justement dans le dépassement de ce handicap. Lancée en mai 1990 par la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES), le Tour de Sol, la Fondation de la Greina et soutenue par les milieux écologistes, les électriciens, l'USAM, l'USS, certains cantons ainsi que par Adolf Ogi, cette campagne pour l'indépendance énergétique du pays vise la mise en place, d'ici à fin 1991, de 700 nouvelles installations solaires dans l'ensemble des communes suisses. <sup>1</sup>

### Verkehr und Kommunikation

#### Strassenverkehr

Déposée en 1996 avec 108'000 signatures, l'initiative populaire pour la réduction du trafic **Actif-traffic** (appellation initiale rétro-traffic) a été soumise au vote le 12 mars. Celle-ci demandait à la Confédération, aux cantons et aux communes de «réduire de moitié le trafic routier motorisé dans les dix ans» qui suivraient son acceptation. Le but des initiants était de réduire le nombre de kilomètres parcourus en Suisse, estimés à 56 milliards par an, pour atteindre celui de 28 milliards, niveau de 1970. L'initiative excluait les transports publics de ce calcul et voulait permettre aux communes de restreindre le trafic sur leurs artères. Elle laissait le libre choix aux autorités pour atteindre le but fixé. Actif-traffic était soutenu par les Verts, les associations de protection de l'environnement et du bout des lèvres par le PS. L'Union syndicale suisse (USS) a laissé liberté de vote, alors que la FTMH et la Confédération des syndicats chrétiens s'y opposaient. Pour les partisans de l'initiative, celle-ci permettait d'atteindre, grâce à l'abaissement du trafic, une meilleure qualité de vie et des transports publics de plus haute qualité. Les adversaires, à savoir le Conseil fédéral, le parlement et la totalité des partis de droite, estimaient qu'Actif-traffic menaçait les 130'000 places de travail dans les secteurs des transports routiers, de l'automobile et du tourisme et que les mesures proposées pour atteindre les objectifs étaient paralysantes, non seulement pour l'économie nationale (péages routiers, fermetures de rues, écobonus de CHF 2 par litre d'essence, hausses des taxes de parcage...), mais aussi pour les accords bilatéraux. Moritz Leuenberger a surenchéri en affirmant que l'initiative se trompait de cible en combattant la mobilité. A ce qu'il considérait comme une utopie aux accents dirigistes, il a opposé le bilan de sa politique des transports: des prescriptions renforcées sur les gaz d'échappement et sur le bruit, la taxe poids lourd dont l'introduction était imminente, la loi sur le CO2, la réforme écologique de la fiscalité décidée par le parlement, celle des chemins de fer ainsi que plusieurs améliorations dans le domaine de la sécurité

#### Initiative pour la réduction du trafic – Actif-traffic

##### Votation du 12 mars 2000

Participation : 41,6 %  
Oui: 415 605 (21,3%) / 0 cantons  
Non: 1 532 518 (78,7) / 20 6/2 cantons

##### Mots d'ordre:

- Oui: PS, PE, PEP (3\*); WWF, Pro Natura.
- Non: PDC, PRD, UDC, PL, UDF, DS, PdL; USCI, USAM, USP.
- Liberté de vote: PdT, USS.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux <sup>2</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 23.05.1990  
BRIGITTE CARETTI

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 12.03.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 11.11.2008  
NICOLAS FREYMOND

## Umweltschutz

### Allgemeiner Umweltschutz

Le camp des **opposants** était quant à lui constitué d'un comité de gauche (PS, Verts, PdT) et d'un comité du centre (PDC, PCS, PEV, Verts libéraux), ainsi que des organisations de protection de l'environnement (ATE, Greenpeace, WWF, Pro Natura, Initiative des Alpes, etc.), de Travailsuisse et de l'USS. Il a fait valoir que le droit de recours des associations permettait de faire respecter le droit de l'environnement. Il a également souligné que le droit de recours exercé contre une décision d'un organe de l'Etat était une composante essentielle de l'Etat de droit, puisqu'il garantit que personne, pas même les titulaires du pouvoir politique, n'est au-dessus de la loi. Les organisations écologistes ont par ailleurs balayé le reproche des initiants selon lequel les recours ne visaient qu'à faire obstacle aux projets afin de négocier des concessions ou, pire, des dédommagements financiers. Elles ont en effet publié une synthèse chiffrée de leurs activités judiciaires au cours de l'année 2007 dont il ressort que les associations ont obtenu partiellement ou totalement gain de cause dans plus de 70% des cas où elles ont déposé un recours et n'ont perdu que dans 16% des cas. Les opposants en ont tiré l'argument de la légitimité du droit de recours et de son usage raisonnable par les associations, rejetant l'accusation d'obstruction sur les particuliers.<sup>3</sup>

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Arbeitsmarkt

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 21.05.2019  
DIANE PORCELLANA

L'USS a présenté ses **revendications, en rapport avec la grève des femmes**. Les syndicats réclament un salaire minimum de 4'000 CHF et des conventions collectives de travail (CCT) couvrant les branches à forte proportion féminine; un congé paternité de 24 semaines pour les parents, financé par les allocations pour perte de gains (APG); davantage de protection contre les licenciements en cas de maternité; une meilleure prévention en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et psychologique; la semaine de travail à 35 heures.

Sans surprise, l'Union patronale Suisse (UPS) s'oppose à la plupart des demandes. Pour une meilleure intégration et rémunération des femmes sur le marché du travail, elle est en faveur des horaires flexibles et incite les programmes pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Quant à la semaine de 35 heures, la mesure malmènerait la compétitivité des entreprises. Il ne faudrait pas uniformiser les horaires, mais régler la question à l'intérieur de chaque branche.<sup>4</sup>

#### Arbeitszeit

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 28.07.1997  
MARIANNE BENTELI

Nach monatelangen Verhandlungen zeichnete sich eine deutliche Annäherung der Standpunkte ab. Im September lag ein **Vermittlungsvorschlag** auf dem Tisch, der dem gesuchten Kompromiss sehr nahe kam. Der Vorstand des Schweizerischen Arbeitgeberverbandes akzeptierte Zeitzuschläge für regelmässige Nacharbeit und verzichtete auf die bewilligungsfreie Ladenöffnung an sechs Sonntagen pro Jahr. In diesem Moment **scherte der Gewerbeverband aus** und brach die Verhandlungen ab. Aus Solidarität sistierte auch der Arbeitgeberverband die Gespräche. Der zweite Anlauf für die Revision des Arbeitsgesetzes schien damit gescheitert zu sein. Nach einigem Hin und Her signalisierten Gewerbe- und Arbeitgeberverband wieder Gesprächsbereitschaft, wobei allerdings der Gewerbeverband bereits mit dem Referendum drohte für den Fall, dass die definitive Fassung des Gesetzes nicht seinen Vorstellungen entspreche. An der abschliessenden Sitzung der Arbeitskommission wurde erwartungsgemäss keine Einigung erzielt.<sup>5</sup>

## Arbeitnehmerschutz

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 02.08.1991  
MARIANNE BENTELI

Neue Technologien und personelle Engpässe fördern tendenziell die individuelle Mitbestimmung der gut qualifizierten Arbeitskräfte. Schwächere Arbeitnehmer laufen aber Gefahr, wegen dieser Individualisierung noch mehr als bisher von der Mitbestimmung ausgeschlossen zu werden. Dies ist das Fazit einer Untersuchung, die der Schweizerische Gewerkschaftsbund (SGB) veranlasst hatte. Nach Feststellung der Gewerkschaften ist die Mitbestimmung bei den Schweizer Arbeitnehmern und Arbeitnehmerinnen **kein vordringliches Thema mehr**. Die momentan zur Diskussion stehenden Mitbestimmungsvorschläge der EG-Kommission würden, falls sie rechtskräftig werden sollten, die Situation in der Schweiz zudem kaum berühren, da die meisten Betriebe den Mindestanforderungen bereits genügen.<sup>6</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 08.08.1992  
MARIANNE BENTELI

Der **Schweizerische Gewerkschaftsbund (SGB) warnte dagegen schon früh vor den Gefahren eines Lohndumpings** im Fall eines EWR-Beitritts. Dank der Freizügigkeit im Personenverkehr könnten ausländische Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer, vor allem in den Grenzregionen, dazu missbraucht werden, die bei uns geltenden Arbeitsbedingungen und branchenüblichen Löhne zu unterlaufen. Im Nationalrat wurde diese Besorgnis von der SP und den Grünen aufgenommen, doch wurden bei der Anpassung der obligationenrechtlichen Bestimmungen über den Arbeitsvertrag entsprechende Anträge abgelehnt. Kein Gehör fanden allerdings auch bürgerliche Vorstösse – Allenspach (fdp, ZH) im Nationalrat und Kündig (cvp, ZG) im Ständerat – für eine arbeitgeberfreundlichere Regelung bei Änderungen in den Besitzverhältnissen von Unternehmen oder Betriebsteilen.<sup>7</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 31.12.2009  
NATHALIE GIGER

**Ein Gericht in Genf hat entschieden, dass das Kaufhaus Manor eine Verkäuferin und Gewerkschaftsaktivistin zumindest vorläufig wieder einstellen muss.** Sie war entlassen worden, nachdem sie sich in der Presse negativ über die Arbeitsbedingungen bei Manor geäußert hatte. Dieses Urteil hat Vorbildcharakter, weil in der Schweiz kein Recht auf Wiedereinstellung bei gewerkschaftsfeindlichen Entlassungen besteht – ein Umstand den der Schweizerische Gewerkschaftsbund auch vor die Internationale Arbeitsorganisation gebracht hat.<sup>8</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 31.12.2013  
LAURENT BERNHARD

Suite aux licenciements des grévistes de l'hôpital de La Providence à Neuchâtel (cf. section « Grèves »), **le syndicat suisse des services publics (SSP) a saisi l'Organisation internationale du travail (OIT)**. La Suisse a ratifié les conventions de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, mais n'a pas encore entériné de loi conforme au droit international. Cette plainte s'ajoute à celle que l'Union syndicale suisse (USS) avait déposée en 2003 et réactivée en 2012. Par ce biais, les milieux syndicaux entendent augmenter la pression sur les autorités fédérales afin qu'elles mettent en place une législation qui protège davantage les personnes de confiance, les militant(e)s syndicaux et autres membres de commissions d'entreprise contre les licenciements. Pour rappel, le Conseil fédéral avait chargé en 2012, dans l'optique de relancer un projet de loi sur un durcissement en matière de licenciements abusifs, le Département fédéral de justice et police (DFJP) de rédiger, en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), une étude approfondie à ce sujet.<sup>9</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 26.05.2017  
DIANE PORCELLANA

Le DEFR, mandaté par le Conseil fédéral, a proposé d'**augmenter le nombre annuel de contrôles relatifs au respect des conditions de salaire et de travail** inscrit dans l'article 16e de l'Ordonnance sur les travailleurs détachés (Odét) de 27'000 à 35'000. La hausse de 30% permettrait de garantir la densité de contrôles nécessaire, suite à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et au nombre croissant de prises d'emploi de courte durée. Pour les financer, la Confédération et les autorités cantonales devraient supporter une augmentation des coûts d'au maximum 1'600'000 francs.

Lors de la procédure de consultation, 21 participants ont statué en faveur du projet, 24 contre et 4 neutres. Au niveau des cantons, 12 cantons (AG, BE, FR, GE, JU, LU, NE, SO, TG, TI, VD, VS) ont soutenu le projet de modification et 11 (AI, AR, BS, GR, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG, ZH) étaient contre. Bâle-Campagne, Glaris et Schaffhouse ont adopté une position neutre. Les Verts, le PS, l'USS et Travail.Suisse ont supporté le projet mais auraient souhaité avoir 50'000 contrôles. Le Centre Patronal, la FER, la CPPREN, l'UVS

et la sec y étaient également favorables. Les partisans ont souligné la nécessité de renforcer les contrôles en raison de l'augmentation des frontaliers et des résidents de courte durée. Une hausse des contrôles protégerait plus efficacement, selon quelques-uns, les conditions salariales et de travail. Le PDC, le PLR, l'UDC, l'USAM, la SSE, ISOLSUISSE, l'USP, spbh, suissetec, l'UMS, l'Union des arts et métiers Bâle-Ville, la Chambre de commerce de Bâle-Campagne ont rejeté la proposition. Certains estimaient que la qualité des contrôles était plus importante que la quantité. Selon eux, l'amélioration de la qualité engendrera des coûts. Ils ne souhaitent donc pas avoir une hausse supplémentaire des dépenses en augmentant le nombre de contrôles. D'autres étaient d'avis qu'il n'y aurait pas de bénéfice notable et que ça irait à l'encontre de l'objectif de réaliser des contrôles en fonction des risques.<sup>10</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 14.05.2019  
DIANE PORCELLANA

D'après l'USS, **le travail temporaire en Suisse aurait quintuplé en 30 ans** pour atteindre, en 2018, 2.6% du volume global du travail. Face à cette évolution, l'USS a dénoncé les risques liés au contrat temporaire: salaire réduit de 10 à 15%, pas de protection ni d'intégration dans l'entreprise, pressions à cause d'un contrat précaire. L'USS souhaite donc freiner la progression du travail temporaire précaire et réclame des conditions de travail identiques pour les travailleuses et travailleurs, indépendamment de leur statut. Elle invite la Confédération et les cantons à fixer des plafonds pour la part d'employées et d'employés temporaires exerçant dans le domaine des marchés publics. Swisstafing, association patronale faïtière pour les prestataires des services de l'emploi, a réagi aux propos de l'USS. Pour elle, la hausse du travail temporaire n'a rien d'alarmant. Davantage d'employées et d'employés souhaitent de la flexibilité au travail. Ce type de travail permet aux entreprises de recourir aux compétences en fonction de leurs besoins. Elle rappelle qu'en 2017, 240'000 personnes sans-emploi ont pu réintégrer le marché du travail grâce à un emploi temporaire et qu'un intérimaire sur deux a obtenu un contrat de travail fixe à la suite d'un premier emploi temporaire.<sup>11</sup>

---

1) TA, 22.1.90. Suisse, 23.5.90.

2) LT, 8.1, 1.2 et 11.2.00; TG, 15.1.00.

3) NZZ et TA, 29.3.08 (organisations); presse du 30.6.08 (PS et PDC); LT, 4.10.08 et NZZ, 8.10.08 (comité de gauche); Lib., 11.11.08 (comité bourgeois).

4) LT, 21.5.19

5) SGT, 24.5.97; Presse vom 27.5., 3.7., 16.9., 19.9., 24.9., 1.10., 6.10., 7.10., 14.10. und 8.11.97; Bund, 28.7.97. Siehe SPJ 1996, S. 229 ff.

6) Lit. Jans; Presse vom 2.8.91.

7) Amtl. Bull. NR, 1992, S. 1566 ff., 1580 ff. und 2226; Amtl. Bull. StR, 1992, S. 874 ff. und 1075; TA, 4.2.92; NQ, 28.8.92.

8) WoZ, 4.6.09.

9) NZZ, 24.6.13; TdG, 11.4.13.

10) Résultats de la consultation; SECO (2017). Rapport.

11) Lib, TG, 14.5.19